RPI DE MARCILLE-RAOUL - ST REMY DU PLAIN

CONSEIL D'ECOLE

du jeudi 14 Novembre 2024 - 18h30

PRÉSENTS

- Le maire de Saint Rémy du Plain, M. Prioul,
- Le maire de Marcillé-Raoul, M. Boulmer,
- La directrice du site de Saint Rémy du Plain, Mme Mondjollian,
- Les enseignants des écoles : Mmes Marsal, N'Gassa, Tropée, Noizet, Condette, Le Bars Kerampran,
- Les représentants des parents d'élèves titulaires (école de St Rémy du Plain) : Mmes Pin et Beaugendre,
- Les représentants des parents d'élèves titulaires (école de Marcillé Raoul) : Mmes Billega, Morice, Machura et M. Ernoul,
- Les Atsem : Mmes Baudot et Juhel,
- L'agente communale : Mme Demange.

ABSENTS EXCUSÉS

- Madame Barriet, Inspectrice de l'Éducation Nationale,
- Le directeur du site de Marcillé-Raoul : M. Arzel,
- Les enseignantes Mmes Courjal, RogerMme Chérel (en réunion au conseil écoles-collège)
- RDPE : Mmes Elies et Gautier,
- Atsem: Mme Poufon,
- Les agentes communales : Mmes L'Honoré, et Desjardin,
- Les AESH : Mmes Duret et Romé.

ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU CONSEIL DE RÉSEAU

Nous accueillons cette année trois nouvelles collègues : Mme Noizet, en charge d'une des classes de CE1-CE2, Mme Roger en complément de Mme Tropée, les mardis, et Mme Courjal, en décharge de ma direction les jeudis et vendredis.

Mme NEY, est toujours rattachée à notre école.

Installation du nouveau conseil de réseau

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre.

Ecole	Inscrits	Votants	Bulletins nuls	Suffrage exprimé	Taux de participation
Marcillé	106	72	5	67	67,92%*
St Rémy	112	57	6	52	52 %**

^{*}l'année passée le taux de participation était de 46,62 %.

L'application ministérielle a commis une erreur : 108 parents sont en fait inscrits sur les listes de St Rémy. Le bon nombre a cependant été pris en compte pour le calcul du taux de participation.

^{**}l'année passée le taux de participation était de 68 %.

Les nouveaux représentants des parents d'élèves sont :

ST RÉMY				
TITULAIRES	SUPPLEANTS			
- Sopheavy PIN,	- Mélanie ARCADIAS,			
- Karine BEAUGENDRE,	- Sarah VELLARD,			
- Aurélie ELIES,	- Léa TESSIER.			
- Angélique GAUTIER.				

Marcille-Raoul	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Gwendoline BILLEGA,	
- Solène MORICE,	
- Emilie MACHURA,	
- Pascal ERNOUL.	

Nous nous permettons alors d'indiquer que les Représentants de Parents d'Elèves sont un lien entre les parents d'élèves, l'équipe pédagogique, et les mairies pour ce qui concerne le fonctionnement de l'école et des services périscolaires du point de vue de l'organisation matérielle.

Les Représentants sont consultés lors du vote du règlement intérieur lors du premier conseil d'école et lors du changement de projet d'école.

Il a été difficile cette année de trouver le nombre suffisant de représentants sur le site de Marcillé, comme il y a deux ans.

Nous vous faisons également remarquer que le suffrage exprimé à St Rémy est passé de 68% l'année dernière à 52% cette année.

Nous ne pouvons que regretter si un désengagement des parents s'opère sur nos sites. Comme indiqué précédemment le lien que représentent les Représentants des Parents d'Elèves est un lien essentiel à la vie de la communauté éducative, comme nous l'a démontré le résultat de leurs actions dans la lutte contre la fermeture d'une classe à Marcillé.

Nous sommes loin d'être tirés d'affaire, et une mobilisation telle que celle connue l'année dernière sera peutêtre de nouveau nécessaire.

La communication entre les Représentants et les autres parents d'élèves est à mettre en place par les RDPE, en fonction du moyen de communication choisi (adresse mail, boite aux lettres, mots papier...). Les temps forts des Représentants sont lors des 3 conseils de réseau.

Dans le cadre des attributions du conseil d'école, le comité de parents élus constitue un instrument de dialogue et de coopération. Il est l'intermédiaire privilégié entre les parents et l'école. Il peut exprimer des préoccupations, relayer des demandes voire des inquiétudes mais toujours et avant tout dans un esprit constructif. Ce comité représente les parents, s'engage pour eux mais également pour les enfants et pour l'école.

Nous ne pouvons que renouveler notre invitation à chaque Représentant, à chaque parent, à consulter en priorité leur interlocuteur privilégié, à savoir leur maître ou maîtresse.

Rôle et attribution du Conseil d'école

Il est rappelé le rôle et les compétences du conseil d'école : Il s'agit d'un conseil composé des élus locaux, des parents élus et des enseignants de l'école. Il se réunit une fois par trimestre (3 x 2 heures) pour traiter des sujets qui intéressent la vie de l'école : projets des classes, cantine, travaux dans l'école... Les t itulaires votent le règlement intérieur de l'école et adoptent le projet d'école.

La pédagogie restant un domaine réservé aux enseignants.

Le conseil d'école est avant tout un organe consultatif, un lieu d'informations et un moment de collaboration active. Cette instance est importante pour notre école, tant dans ses dimensions éducatives et pédagogiques que dans l'émergence d'une réflexion collective entre acteurs de l'école, élus, parents d'élèves. Il permet de travailler toutes les questions rattachées à la vie de l'élève, son parcours, son devenir et structurées par un projet d'école ou un projet de réseau.

BILAN DE LA RENTRÉE : EFFECTIFS ET RÉPARTITION

Concernant la scolarisation des élèves de 3 ans, les familles qui le souhaitent peuvent demander un aménagement afin que leur enfant ne soit pas scolarisé les après-midis. Un formulaire de demande doit alors être complété et motivé.

ST-REMY*			MARCILLE-RAOUL*		
TPS-PS	18 à 24	Mme Mondjollian Mme Courjal	CE1-CE2	14	M. Arzel Mme Le Bars Kerampran
MS-GS	13	Mme Marsal	CE1-CE2	14	Mme Noizet
MS-GS	13	Mme Ngassa	CM1	16	Mme Cherel
СР	16	Mme Tropée Mme Roger	СМ2	18	Mme Condette
TOTAL : 60 à 66 élèves		TOTAL** : 62 élèves			
TOTAL du RPI : 122 à 128 élèves					

^{* (}chiffres arrêtés au 04.11.24)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CHARTE DE LA LAÏCITÉ

Règlement commun aux écoles du département et dispositions particulières à l'école (horaires, objets interdits, etc.) y sont détaillés.

La charte de la Laïcité est annexée au règlement intérieur de l'école. Il s'agit d'un texte présenté le 9 septembre 2013 et affiché depuis dans les établissements scolaires. La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes.

^{**} contre 80 l'année dernière à la même date

Les absences non justifiées à partir de 4 ½ journées sont transmises à l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) qui peut décider d'envoyer aux parents concernés un rappel à la loi.

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

SÉCURITÉ A L'ÉCOLE

A Saint-Rémy:

Exercice de sécurité incendie exercice réalisé le 3 octobre, en présence de M. Coquelin, adjoint au

maire. Le Compte-rendu a été enregistré sur la plateforme ministérielle, et

envoyé aux Maire et Inspectrice.

PPMS Attentat réalisé ce jour

A Marcillé-Raoul:

Exercice de sécurité incendie : non réalisé pour le moment (disponibilité d'un élu)

PPMS Attentat : non réalisé et reporté à deux reprises (événements extérieurs

incompatibles avec la tenue de l'exercice)

Les deux exercices seront réalisés avant les Fêtes.

PROJETS PÉDAGOGIQUES

A Saint Rémy :

Il s'agit à ce jour d'un prévisionnel pour l'année pour le RPI.

TPS PS:

- Le travail autour du potager reste d'actualité, avec son utilisation comme espace d'école dehors, en parallèle aux sorties réalisées dans le quartier et dans le parc situé en face de l'école.
- Un thème annuel « Moi dans le monde », permettant d'aborder la place de l'enfant dans le monde, et celle du monde dans la vie de l'enfant.

MS-GS, Mme Ngassa:

- Ecole du dehors tous les jeudis matins, dans le parc.
- les 2 MS-GS : projet autour des déchets avec le Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF).

Toutes les classes : temps de lecture et atelier à la Médiathèque de Bazouges.

A Marcillé :

Il est nécessaire de prendre en compte, en plus des activités listées ci-dessous : toutes les liaisons avec les collèges (découverte du collège, défi lecture, défi maths), les activités qui sont soit, en cours de programmation avec un partenaire concerné soit, qui ne nous seront portées à notre connaissance qu'à une date spécifique, telles que : « la maison de tous les dangers » (prévention), les activités avec Marci'Motte et l'APPAC dans le cadre de la fête médiévale (pour les CE1-CE2), ou encore la sortie au musée des Beaux-Arts de Rennes.

Un projet théâtre, pour les CM1-CM2, vient d'ailleurs être accordé : il faut maintenant en définir les dates.

A Saint Rémy :

En période 1 :

- EPS à la salle de Bazouges (séance d'une heure), le vendredi après-midi, pour les CP : activité basket.
- Intervention musique une semaine sur deux sur la découverte des instruments, le lundi matin (séance de 45 minutes), avec une intervenante de Interval Coglais (école de musique de St Brice en Coglès).
- Intervention de la gendarmerie dans le cadre du Programme Lanterne (prévention des violences sexuelles auprès des enfants de 0 à 5 ans) : a eu lieu le vendredi 4 octobre auprès des MS-GS.
- Semaine du goût, du 14 au 18 octobre.

En période 2 :

- Toujours Intervention musique.
- Les CP ont visité le jeudi 7 novembre l'exposition « La Création d'un album » à la médiathèque d'Antrain et auront demain (vendredi 15 novembre) la visite de l'illustratrice Jeanne Gauthier le dans le cadre du salon du livre.
- Sortie en forêt pour les classes de maternelle le 26 novembre.

Marché de noël (commun à toute l'école), e 15 décembre.

.En période 3 :

- Toujours Intervention musique.
- Semaine de la maternelle du 27 au 31 janvier dont le thème nous sera communiqué.
- Semaine sans écran du 3 au 7 février.
- Activité lecture à la médiathèque de Bazouges (environ une matinée toutes les périodes) (commun à toutes les classes de St Rémy).

En période 4:

- Intervention de l'auteur Mathieu Maudet (commun à toutes les classes de St Rémy).
- Photo scolaire le 20 mars.
- Spectacle, subventionné par la Communauté de Communes.
- Toujours Intervention musique.
- Activité lecture à la médiathèque de Bazouges (environ une matinée toutes les périodes) (commun à toutes les classes de St Rémy).
- Carnaval, le 4 mars (commun à toutes les classes de St Rémy).

.En période 5 :

- Piscine, durant les deux dernières semaines de l'année (23.06 04.07), tous les jours, à Saint Brice en Coglès, pour les CP (avec Mme Tropée) (40 minutes dans l'eau).
- Toujours Intervention musique.
- Les CP assisteront au spectacle « Secrets d'épices » le mardi 6 mai à Bazouges la Pérouse.
- Activité lecture à la médiathèque de Bazouges (environ une matinée toutes les périodes) (commun à toutes les classes de St Rémy).
- Course de la solidarité le 23 mai (commun à toute l'école).

A Marcillé :

En période 1 :

- CM2 : cycle piscine du 12 septembre au 28 novembre.
- CM2 : classe dehors tous les vendredis après-midi.
- CM1 : Tchoukball à la salle de sports tous les vendredis après-midi (soit 7x1 heure) avec intervenant sportif.
- CE1-CE2 de Mme NOIZET : quelques après-midis en classe dehors.
- CE1-CE2 : pour les deux classes, intervention musique une semaine sur deux toute l'année (le jeudi aprèsmidi).

En période 2 :

- Marché de noël (commun à toute l'école).
- Journée anglaise.
- CM1 et CM2 : accueil en classe de l'autrice Jessie Magana le 15 novembre sur les thèmes du racisme et de l'égalité.
- Tir à l'arc à la salle de Bazouges pour les CE1-CE2 de M. Arzel avec intervenant sportif, le vendredi après-midi (7x1 heure).
- CM2 : suite et fin du cycle piscine.

- Début du cycle piscine pour les 3 autres classes : le lundi après-midi pour Mme Noizet, le jeudi matin pour Mme Cherel et le jeudi après-midi pour Mme Le Bars, jusqu'au 13 mars.
 - Suivi du Vendée Globe par la classe de Mme NOIZET.
 - CE1-CE2 : intervention musique.
- CE1-CE2 : sortie à la médiathèque de Bazouges et association Superflux, le vendredi 29 novembre. 2 autres dates seront encore à poser en accord avec la médiathèque.

En période 3:

- Mise en place des cercles conteurs avec la ludothécaire pour toutes les classes.
- Projet « Semaine sans écran » : du 31 janvier au 7 février.
- CM2 : rugby à la salle de sport (soit 5x1 heure).
- CE1-CE2-CM1 : suivi du Vendée Globe.
- Spectacle culturel pour les CM1-CM2 à Bazouges (chants et contes en gallo et en français).
- => CE1-CE2 : interventions culturelles non réalisables du fait des jauges (il s'agit ici d'une demande effectuée pour un spectacle de musique).

En période 4:

- Cross des écoles.
- CM1 : semaine paralympique organisé par la communauté de communes.
- CM1-CM2 : intervention de la gendarmerie sur les réseaux sociaux, l'usage d'internet.

En période 5 :

-Sortie à la journée (date non définie).

D'autres projets sont possibles en cours d'année en fonction des partenariats et des activités au sein des sites et/ou du RPI.

TRAVAUX ET DEMANDES

St Rémy du Plain :

- TPS PS: plantation de fruitiers dans le potager,
- MS-GS Mme Ngassa : installer un volet extérieur sur la porte-fenêtre de secours,
- MS-GS Mme Marsal : anti-pince doigts à installer.
- cour du bas : installer un récupérateur d'eau de pluie pour arroser les bacs à fleurs.

Un signal sonore récurant de l'alarme a repris, comme l'année dernière...

De plus, une fissure de la vitre du hall s'agrandit.

Elle peut présenter un danger si elle casse, et le hall ne serait alors plus fermé.

Marcillé-Raoul:

Pas de demande particulière.

Les équipes remercient la réactivité des agents pour les menus travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Sur le thème du bilan de la rentrée, effectifs et répartition :

- Suite à une question concernant la visite de la classe lorsqu'il y a un changement de site, une personne souhaitait savoir s'il était possible de savoir la répartition de la classe avant les vacances scolaires afin de mieux préparer l'enfant (référence à une visite de classe qui n'a pas été la sienne l'année suivante) ?

Concernant le site de St Rémy, les 2 futures classes ont été visitées.

Concernant le site de Marcillé-Raoul :

Non, il n'est pas possible de connaître la répartition à venir pour deux raisons principales :

*la première est que la visite d'une classe se fait sur la base d'une initiative volontaire par le professeur concerné (qui est aussi le directeur en l'occurrence et qui souhaite ouvrir l'école aux nouveaux arrivants),

*la seconde, tient dans la répartition elle-même qui tient compte de nombreux facteurs : comportement, compétences scolaires, suivis extérieurs, relations sociales, déménagements, éventuelles radiations, mouvement du personnel, etc...

Les classes ne sont données qu'à la prérentrée également par soucis d'équité entre tous les élèves.

- Il nous paraît difficile d'avoir cette information en amont donc nous demandons s'il est possible de prévoir une visite de l'école dans sa globalité plutôt qu'une classe lorsqu'il y a changement de site ?

Il est tout à fait possible de l'envisager. Je rappelle qu'à ce jour les visites se font sur initiative personnelle. Il serait donc nécessaire de convenir d'une date et d'une heure afin de mobiliser tous les personnels.

Sur le thème du règlement intérieur :

- Est-il possible d'avoir accès au règlement intérieur avant la rentrée ?

Le règlement intérieur est voté lors du 1er CE (Conseil d'école) comme tous les ans.

La dernière version en ma possession est donnée lors de l'inscription de l'enfant.

Le RI (Règlement Intérieur) est accessible sur le site de l'école depuis la rénovation du site, soit 2021, dans la rubrique « informations pratiques => règlement intérieur ». Il est mis à jour une fois par an.

- Est-il possible d'avoir les renseignements concernant la rentrée (fonctionnement école, cantine, garderie, navette...) avant la rentrée ? Il semblerait que cette année il y a eu un problème de diffusion de l'information de la part des deux écoles.

L'infolettre du site de St Rémy a été diffusée à la pré-rentrée, date à laquelle nous commençons à revenir vers les parents.

Le fonctionnement d'une école relève de deux entités : l'école en premier lieu et la mairie.

Je tiens à rappeler qu'il y a souvent une confusion des entités. L'école intervient sur les temps d'apprentissages, la mairie sur les temps périscolaires. Par exemple, il est 11h00, responsabilité de l'école. Il est 12h30, responsabilité de la mairie.

Les parents peuvent se rapprocher des directeurs et/ou de la mairie pour obtenir les renseignements nécessaires. Nous rappelons qu'une note de rentrée sur les principaux fonctionnements est distribuée à chaque rentrée et remis à chaque famille. De plus, une partie de ces informations est accessible sur le site de l'école dans la rubrique citée précédemment.

Sur le thème de la sécurité à l'école :

- Y a-t-il un protocole pour les traversées d'un bâtiment à l'autre à Marcillé pour la cantine et pour la descente de la navette le soir à Saint-Remy ?

Les parents se questionnent sur la sécurité des enfants sur ces créneaux.

Il semblerait que pour la navette, le car déposait les enfants devant la garderie le soir, est-il possible de revenir à cette solution ?

Il a un projet de sécurisation des abords de l'école et de faire entrer les enfants sur la cour de l'école du bas par le portillon blanc puisqu'il est dans la continuité du passage piéton.

Sur le thème des projets pédagogiques :

- Une sortie au musée des beaux-arts a été proposée l'année dernière et a été reportée au 18/10/24 qui a dû être annulée car la SNCF ne pouvait pas assurer le retour dû à une hausse de la fréquentation aux heures de pointe. Y a-t-il une nouvelle date de reprogrammée ?

A ce jour, nous n'avons pas de nouvelle date. Le processus est malheureusement long : il nous faut calculer que la date ne sera pas en conflit avec une autre action, afin « d'étaler » les actions sur l'année. Il nous faut ensuite

au minimum deux semaines pour obtenir une réponse du musée puis à confirmation, environ deux semaines pour la confirmation par le transporteur.

Nous sommes donc en train de chercher une nouvelle date au printemps avec le musée. Nous informerons bien entendu les parents dès que nous en aurons connaissance.

- Cours de vélo : est-il prévu de reproposer cet atelier de découverte de vélo aux CP ?

Cette proposition n'a pas eu de suite pour les CP : il n'y en aura donc pas cette année. La communauté de communes a donné la priorité aux classes de CM2 qui souhaitaient participer. La non-fermeture de la 4^{ème} classe ayant été communiquée que pendant les vacances, nous n'avons pas pu nous engager car la classe de CM2 aurait été couplée avec des élèves de CE2 qui auraient dû être répartis dans les 3 autres classes une demijournée par semaine, en plus du problème de trouver des parents accompagnateurs à chaque séance.

- Est-il possible de proposer l'agrément « piscine » et « vélo » (agrément qui permet de « faire » avec les enfants au-delà de l'accompagnement) aux parents pour que ces derniers puissent accompagner les enfants lors de ces modules ?

Les dates d'agréments piscine sont communiquées aux parents des classes concernées dès qu'elles nous sont transmises par la circonscription.

Concernant le vélo, un agrément n'est proposé qu'en cas de sortie.

Il est paradoxal de constater que nous rencontrons des difficultés à trouver des parents pour accompagner sur de simples sorties. De la possession d'un agrément découle donc une disponibilité qui semble faire défaut à ce jour.

Sur le thème des travaux :

- Peut-on savoir où en sont les projets travaux notamment pour l'ombrage dans les cours notamment celle du haut de Saint-Remy et la sécurisation du portail de l'école du bas ?

Le projet Notre Ecole Faisons-La Ensemble (NEFLE) dont le thème était la re-végétalisation des cours, en commençant par celle du haut, a été envoyé en juillet dernier à l'Inspection. Le montant total de devis s'élève à un peu plus de 12 000€.

La personne en charge des premières re-lectures nous a fait savoir que ce thème n'a plus « le vent en poupe ». Il faut alors réécrire l'ensemble du projet sous l'angle des Compétences PsychoSociales (CPS) et de la bienveillance.

Une fois cela fait, nous le renverront à l'Inspection.

En ce qui concerne la sécurisation, la mairie a répondu précédemment à cette inquiétude en ayant pour projet le changement de la localisation de l'entrée dans la cour.

Questions diverses:

Il y a une grande demande d'investissement au sujet de la garderie et beaucoup de questions ont été posées :

- <u>Le goûter :</u> beaucoup de parents le trouvent peu nutritif, peu équilibré et peu varié :
 - o Est-il possible d'équilibrer le goûter ?
 - Est-il possible que l'enfant ramène son propre goûter ?
 - Nous savons qu'il y a des fruits et des compotes le midi 2 fois par semaine. Est-il possible d'utiliser les restants à la garderie ? Les fruits de Marcillé pourraient transiter avec la navette.
 - Est-il possible de doter la garderie d'un lave-vaisselle et de produits d'entretien et de vaisselle supplémentaires afin de proposer des goûters plus variés? Il semblerait que l'impossibilité de proposer d'autres choses proviennent également du fait que le personnel n'a pas le temps de faire la vaisselle.

Nous avons conscience que ces questions ont déjà été posées mais il nous semble important qu'il y ait du changement à ce niveau et de pouvoir envisager des solutions ensemble.

Utiliser de la compote en gros bocaux implique de la perte, servir des compotes individuelles a un coût supplémentaire.

Les fruits de la cantine, réutilisés, coupés, ont déjà été proposés, mais les enfants ne les mangent pas. Il faut également prendre conscience qu'une diversification alimentaire entraînerait une veille sanitaire obligatoire.

De plus, les agents manquent de visibilité sur le nombre d'enfants fréquentant la garderie.

- <u>Contact</u>: La garderie est difficilement joignable car plus de ligne fixe (mauvais numéro communiqué à la rentrée) et portable en mauvais état. Est-il possible d'envisager soit de remettre une ligne fixe ou de fournir un portable en état de fonctionnement à Sylvie ? Il est demandé aux parents d'être rigoureux et de prévenir

tant que possible en amont s'il y a des changements, il faut pour cela que la garderie soit facilement joignable aussi.

Sylvie a de nouveau un portable qui fonctionne.

- Encadrement : Est-il possible d'avoir du personnel supplémentaire ?

Beaucoup d'enfants fréquentent la garderie notamment le soir et elles ne sont souvent que 2. Cela soulève plusieurs problèmes : la mise en place d'activités et la variété des goûters proposés (s'il y a des fruits : accompagner les enfants pour le manger (épluchage...))

- Est-il possible de penser un dispositif d'aide aux devoirs 2 fois par semaine le lundi soir et le jeudi soir ?
 - Une aide aux devoirs a déjà existé ; les bénévoles qui s'en chargeaient seraient de nouveau volontaires : la mairie y réfléchira.
- Dans le cadre de la lutte contre la fermeture d'une classe l'année dernière, il a été récolté 140€. Les parents souhaiteraient savoir comment va ou a été utilisé cet argent ?

Cette somme a été versé sur le compte de la coopérative scolaire : elle n'a pas encore été utilisée mais servira aux différents projets de l'école.

- Communication : Nous proposons de réaliser un FAQ à destination des parents, et surtout des nouveaux parents pour éviter la redondance des questions qui ont déjà été évoquées lors des précédents conseils d'écoles. Est-ce que vous trouvez cette démarche pertinente et accepteriez-vous dans ce cas de le diffuser sur le site de l'école pour un accès libre de tous et de le rediffuser à chaque mise à jour svp?

L'initiative est appréciée. Le procédé est simple et connu. La mise à jour sera nécessaire et M. Arzel procédera à sa diffusion.

M. ARZEL
Directeur de l'école de Marcillé-Raoul

Mme MONDJOLLIAN Directrice de l'école de St Rémy du Plain